Mise en demeure au Maire - Trouble voisinage

Voisinnage

PostÃ© par: lettres types
Publiée le : 23/11/2007 23:34:12

Monsieur/ Madame le Maire,

MalgrÃ© nos plaintes rÃ©pÃ©tÃ©es (cf. nos courriers du date), vous n'avez toujours pas pris les mesures nÃ©cessaires pour que notre tranquillitÃ© soit assurÃ©e.

C'est avec regret que nous vous informons que si vous ne prenez pas, sous quinze jours, des mesures efficaces envers (nom de la personne / le commerce vous causant des nuisances) nous nous verrions dans l'obligation de saisir le tribunal administratif.

Nous vous rappelons Ã cet effet que de nombreux arrÃªts du Conseil d'Ã‰tat ont dÃ©jÃ tranchÃ© en faveur des citoyens dans de telles circonstances.

Dans cette attente, je vous prie d'agrÃ©er, Monsieur/ Madame le Maire, mes salutations distinguÃ©es.

Ã‰ventuellement
Autres plaignants :
(Nom - adresse - signature)

Mise en demeure au Maire - Trouble voisinageÂ